



Bulletin communal Mai 2017

Sommaire

Convocation à l'Assemblée du 17 mai 2017 2

PV de l'Assemblée du 20 décembre 2016 2

Comptes 2016
- Fonctionnement 10
- Investissements 12
- Bilan 13
- Investissements bouclés 13
- Commentaires 14
- Investissements complémentaires 2017 16

Informations communales
- Adduction d'eau potable – zones d'alimentation 17
- Comparatif entre la prod. et la consommation d'eau 18
- Annonce de problèmes sur le réseau d'eau 19
- Population 19
- Coup de balai 2017 19
- Informations Accueil extrascolaire 20
- AVS – qui doit cotiser ? 21
- Feux en plein air 22
- Vente Mowag 23

Informations écoles
- Bouge ton culturel 24
- Lavage de voiture 24

Associations et sociétés locales
- Agenda Jette des Ponts 25
- Fanfare l'Echo du Gibloux 25
- Marché des producteurs 26
- Les Giblotins 27
- BerGiBike 2017 27

Memento 28

Le billet du Syndic



Chers Citoyens, Chères Citoyennes,
Mesdames, Messieurs,

A l'aube de la première année de la nouvelle législature 2016-2021, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil communal travaille en collégialité, ainsi qu'avec une motivation renouvelée, à la gestion de notre Commune de Pont-en-Ogoz.

Alors que les questions d'infrastructures sont un souci permanent, un accent particulier a dû être porté sur le réseau d'eau, notamment par des déplacements de conduites d'alimentation ainsi que par l'installation d'une lampe UV, destinée à pérenniser la qualité de notre eau potable. Sous l'angle des bâtiments, des réfections sont également en cours et les principaux soucis portent sur les installations de chauffage centralisé. En effet, l'âge ayant fait son œuvre, ces installations doivent rapidement être repensées et renouvelées. Aussi, de nouvelles demandes de crédit seront vraisemblablement présentées cet automne, lors de l'assemblée des budgets.

Quant à la question de l'aménagement du territoire, le PAL de notre Commune est désormais ficelé. Le Conseil communal s'attèle au traitement des dernières oppositions avant de déposer l'intégralité du dossier auprès des Services de l'Etat de Fribourg et de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Cet important ouvrage a nécessité un nombre considérable d'heures pour examiner le futur de notre Commune, tout en veillant au respect des exigences légales et des dimensionnements admissibles en termes de terrain à bâtir. Le Conseil communal espère que ce plan, une fois approuvé, permettra un certain nombre de développements sur le territoire de Pont-en-Ogoz, en particulier l'aménagement de ports sur les rives du lac ainsi que le développement de nouveaux quartiers (Les Terrasses d'Ogoz, Grange de Paille) qui étaient en gestation depuis de nombreuses années.

Enfin, du côté des finances communales pour l'exercice 2016, vous constaterez que les résultats sont bons, à très bons. Les recettes fiscales supplémentaires, qui doivent toujours être budgétisées avec précaution, contribuent grandement au résultat de cet exercice. Le Conseil communal devrait dès lors pouvoir maintenir le niveau des prestations offertes ainsi que les contributions allouées, même en dépit de l'augmentation des charges communes et liées.

En espérant vous retrouver nombreux et nombreuses lors de notre prochaine assemblée des comptes, je vous salue, chers Citoyens, chères Citoyennes, Mesdames, Messieurs.

Le Syndic

Christophe Tornare

Tractanda

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 MAI 2017 DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le mercredi 17 mai 2017, à 20h00

à la Halle polyvalente, Salle 2015, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 décembre 2016
(ne sera pas lu car publié dans le bulletin communal et sur le site Internet communal www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/)
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2016
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Nomination d'un membre à la Commission financière
4. Investissements complémentaires 2017 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Installation d'un UV pour le traitement de l'eau potable au réservoir « Les Monts » Fr. 50'000.-
 - Déplacement d'une conduite d'eau à Le Bry, secteur L'Abranna Fr. 50'000.-
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 20 décembre 2016



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 20 décembre 2016

- Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
- Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
- Scrutateurs : M. Frédéric Thiémar (pour la partie côté salle de sport – 35 personnes)
M. Michel Schmitt (pour la partie côté fenêtres – 29 personnes)
- Présents: 7 Conseillers communaux
64 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 66 participants
- Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
- Excusé(e)s : 9 personnes

Tractanda :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées du 14 avril 2016 et 28 juin 2016
2. Budget de fonctionnement 2017 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2017 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

- Rénovation des routes et trottoirs	CHF 200'000.-
- Assainissement de l'éclairage public	CHF 110'000.-
- Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable 2 ^{ème} partie, relevé de toutes les conduites et vannes, numérisation	CHF 80'000.-
- Réservoir de Champ Traversey, secteur Le Bry	
Liaison radio avec la chambre de vannes des Marches	CHF 20'000.-
- Rénovation école + ancienne école à Gumefens	CHF 100'000.-
(Réduit à	CHF 50'000.-)
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2017
5. Projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux, approbation des statuts
6. Informations du Conseil communal
7. Divers.

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il commence par expliquer que l'assemblée a dû être reportée du 15 au 20 décembre 2016 en raison d'un problème lors de la publication dans la Feuille officielle, afin de respecter le délai légal de convocation.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 49 du 9 décembre 2016, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Frédéric Thiémond** pour la partie « côté salle de sport » et de **M. Michel Schmitt** pour la partie « côté fenêtres ».

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal. **M. le Président** relève que sur le tractanda indique, au point 3, un investissement de CHF 100'000.00 pour la rénovation de l'école et de l'ancienne école de Gumefens, mais que ce montant a été réduit à CHF 50'000.00, ce qui sera expliqué plus tard. Il demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour et sa modification, celui-ci n'en suscitant aucune, *il est approuvé tel quel*.

Point 1***Approbation des procès-verbaux des Assemblées communales du 14 avril 2016 et 28 juin 2016***

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec les deux procès-verbaux.

M. Pierre Aviolat relève une erreur dans le PV du 14 avril 2016. Au point 3, suite à une intervention de M. Marcel Sottas, il est mentionné que M. Sciboz du bureau Ribli SA parle d'un amortissement des conduites pendant 80 ans à 25 % par année, ce qui n'est pas possible, il doit plutôt s'agir de 1.25 %. M. le Président répond que la réponse de M. Sciboz sera contrôlée et la correction sera faite. M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent en bloc les procès-verbaux des Assemblées communales du 14 avril 2016 et du 28 juin 2016 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Les procès-verbaux du 14 avril 2016 et 28 juin 2016 sont acceptés à l'unanimité

Point 2***Budget de fonctionnement 2017 et rapport de la Commission financière***

M. le Président rappelle qu'en premier nous passerons le budget de fonctionnement 2017 avec un rapport de la Commission financière, puis le budget d'investissement, et ensuite chaque nouvel investissement séparément. Ce n'est qu'à la fin que la totalité des budgets seront votés. Le budget de fonctionnement 2017 est affiché à l'écran et la parole est donnée à **M. Michel Grivel**, Conseiller communal responsable des finances.

M. Grivel donne la lecture du budget, chapitre par chapitre, selon les chiffres parus dans le bulletin communal.

Un problème technique avec la projection à l'écran survient, M. Grivel continue la lecture, la présentation affichée sera annexée au PV.

Le budget 2017 se solde par un déficit de **CHF 114'538.87**.

Au total, les charges par habitant pour 2017 s'élèvent à CHF 3'800.00, montant calculé sur 1'787 habitants au 31 octobre 2016. A noter qu'au 31 décembre 2016 on passera le cap des 1'800 habitants, soit 1'804 habitants. La population légale au 31 décembre 2015 était de 1'775 habitants, c'est le chiffre qui est employé pour le calcul des pots communs.

Le déficit pour 2017 est similaire au budget 2016, avec une différence de CHF 881.52. M. Grivel relève que la marge devient de plus en plus serrée si on prend en compte les augmentations de charges connues, comme les transports scolaires à partir du mois d'août 2018 pour environ CHF 100'000.00, sans oublier les augmentations de charges des associations des communes qui représentent environ le 50 % de nos charges. Pour cet exercice le taux d'impôt reste inchangé, soit 75 %. Le déficit est de 1.7 % par rapport au revenu. A savoir que nous avons l'obligation d'augmenter le taux de l'impôt à partir d'un déficit de 5 %. M. Grivel demande s'il y a des questions par rapport au budget présenté.

Comme il n'y en a pas, **M. le Président** remercie M. Grivel et donne la parole au Président de la Commission financière, **M. Pierre Broye**, pour sa prise de position. M. Broye salue l'assemblée et indique qu'il n'a pas d'autres éléments à ajouter par rapport à ce qui a été présenté. Le budget de fonctionnement 2017 montre un déficit de CHF 114'538.87, équivalent au déficit présenté au budget 2016 qui était de CHF 113'657.35, donc on est dans les mêmes zones. Ce déficit reste dans les tolérances fixées par l'Etat pour ne pas avoir à augmenter les impôts. La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2017.

M. le Président remercie M. Broye pour cette prise de position et rappelle que le vote se fera tout à l'heure. Il lit une statistique de l'impôt sur le revenu, qui est un comparatif entre les années 2011 et 2014 pour se rendre compte de qu'elle était la portion des impôts en fonction des types de revenus. Il relève qu'en 2014 il y a une grosse masse d'impôts, soit environ 477 contribuables sur 1'200, qui paient entre 0 et CHF 500.00. Ce qui est important de savoir c'est qu'on n'a pas de très gros contribuables, à l'image de certaines autres communes, et qui posent un souci le jour où ils partent ce qui fait qu'on est ensuite obligé d'augmenter les impôts.

Point 3

Investissements 2017 et rapport de la Commission financière

M. le Président redonne la parole à **M. Michel Grivel** pour la lecture du budget d'investissement 2017 qui est affiché à l'écran. M. Grivel revient sur la statistique des impôts sur le revenu. En 2011, sur les 1'180 contribuables, on avait une moyenne par contribuable de CHF 2'417.00 et en 2014, sur 1'200 contribuables, la moyenne était de CHF 2'549.00, ce qui représente une augmentation de CHF 132.00 par contribuable en 4 ans. Il reprend la lecture du budget d'investissement 2017. Les nouveaux investissements, grisés à l'écran, s'élèvent à CHF 460'000.00, avec des subventions pour CHF 11'500.00, des investissements reportés pour CHF 1'770'000.00, des revenus estimés pour Fr. 206'500.00 et un résultat de CHF 1'396'625.00.

M. le Président rappelle que les reports sont les montants qui ont déjà été votés lors des précédentes assemblées et qui n'ont pas encore été dépensés ou que partiellement dépensés et non clos.

En attente que l'affichage reprenne, **M. Pierre Aviolat** demande par rapport au point sur l'éclairage public, ce que signifie le sigle « SON ». M. le Président répond qu'il s'agit du type de lampe, mais que l'explication sera donnée plus loin lors de la présentation du sujet.

La parole est redonnée à **M. Pierre Broye** qui rappelle que selon l'article 97 de la Loi sur les communes, la Commission financière donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier. Elle analyse l'impact financier de chaque projet et examine le but de la dépense et son plan de financement. Le Conseil communal assume la responsabilité des projets présentés. Pour l'année 2017, le Conseil communal prévoit de réaliser de nouveaux investissements pour CHF 460'000.00. Compte tenu des reports, les investissements totaux planifiés se montent à CHF 1'295'000.00. Le montant à financer sera de CHF 1'088'500.00 compte tenu des CHF 206'500.00 de recettes d'investissements. La Commune dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser ces projets. La Commission financière recommande d'approuver l'enveloppe des investissements pour 2017 qui sont soumis à l'Assemblée communale.

M. le Président remercie M. Broye et informe que les investissements vont être pris les uns après les autres, les débattre et les voter.

La présentation de la planification des investissements de 2017 à 2022 est affichée à l'écran, puis les points pour 2017 vont être détaillés.

- Rénovation des routes et trottoirs CHF 200'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud prend la parole et parle des deux projets de rénovation pour la route de la Cantine et la route de Russille, secteur Avry-devant-Pont. Le financement ne nous permet pas d'effectuer les deux projets en 2017, seule la route de la Cantine sera réalisée. Elle est divisée en deux secteurs, soit un secteur dit « en aval » et l'autre « en amont » selon le plan et les photos affichés. Cette route à plus de 30 ans, elle a des trous et des fissures et on n'a pas d'autre choix que de la rénover. Certains trous ont dû être colmatés. L'état du pont est également déplorable et l'étanchéité doit être renouvelée aussi. Pour la partie aval de la route, c'est-à-dire entre la route cantonale et la rue En la Fin, la seule solution est de dégraper le revêtement, régler et compacter le coffre, refaire l'étanchéité du pont et poser un revêtement bitumeux monocouche. Pour la seconde partie qui va jusqu'en haut de la rue, où il y avait le tilleul, elle est en meilleur état. Cette partie de route pourra être renouvelée par la découpe et le goudronnage des zones endommagées, le fraisage des bords et la pose d'un tapis.

M. Reynaud rappelle que cet investissement est financé par les limites de crédits autorisés, soit par le compte courant communal.

M. Chris Gabriel demande ce qu'il en est de l'état du pont et de la structure en béton. M. Reynaud répond que la structure est en bon état, qu'il n'y a pas de fissure dessous ni de ferraille apparente.

M. le Président demande s'il y a des questions par rapport à ce premier investissement et rappelle que la Commission financière a donné un préavis favorable. Comme il n'y en a pas, il demande aux personnes qui acceptent l'investissement proposé ainsi que son financement de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Assainissement de l'éclairage public CHF 110'000.00

M. Yvan Maillard prend la parole et informe que le Conseil communal propose une première phase de remplacement de l'éclairage public. Il s'agit du remplacement des anciennes têtes de lampadaires qui sont actuellement équipées en lampe à vapeur de sodium, d'où la dénomination SON-I et SON-H. Nos luminaires ont différentes puissances, 70, 150 et 250W et seraient remplacés par des sources LED. Sur la Commune il y a actuellement 236 lampadaires qu'il faut assainir parce que le parc devient très âgé, 61 % ont plus de 20 ans, 17 % plus de 15 ans et 22 % plus de 11 ans. Pour les plus anciens, certains équipements électriques tels que les ballasts, les condensateurs, les équipements internes ainsi que les sources lumineuses ne sont plus disponibles et plus fabriqués, ce qui crée un problème quant il faut les réparer s'il n'en reste pas en stock quelque part. Une autre raison du besoin de ce remplacement, c'est d'avoir une meilleure capacité pour montrer ce qu'il y a sous les luminaires, par rapport aux gens qui se promènent, aux couleurs des voitures, c'est donc une question de sécurité. Dans cette analyse, avec le Groupe E on va se pencher sur certaines zones sensibles par rapport à l'éclairage actuel, notamment vers l'école d'Avry et à d'autres endroits du village. Il y a aussi des raisons écologiques, 102 luminaires vont être changés et remplacés par des LED dans cette première phase. On va arriver à une division de la puissance raccordée par deux, soit 50 % de moins de consommation. On pourrait aussi imaginer faire une meilleure économie d'énergie en plus des 50 % si on instaure un système de réduction nocturne dans les luminaires. Ce qui veut dire que pour certains endroits du village, au lieu de garder un 100 % d'efficacité lumineuse pour des périodes de nuit où il n'y a presque personne, au lieu d'arrêter les luminaires, cela permettrait de diminuer les éclairages et de garder quand même une sécurité. Puis il y a aussi des raisons économiques, c'est-à-dire par la réduction du coût de la consommation d'énergie, la diminution des coûts d'entretien et l'octroi d'une subvention pour l'encouragement à l'assainissement des sources lumineuses. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire, avec CHF 11'500.00 de subvention grâce à un programme d'encouragement de la Confédération pour ce qui est réalisé cette année.

M. Steve Rime demande le coût de la consommation des lampadaires pour les trois communes. M. Maillard répond que le coût annuel global pour l'énergie était pour 2014-2015 de CHF 19'030.00 et de CHF 19'379.00 pour 2015-2016, ce qui représente 116'759 kWh pour 2014-2015 et 115'293 kWh pour 2015-2016. Dans un premier temps on va assainir les plus grosses puissances, soit les 250W, 150W, 100W et une partie des 70W qui sont anciens. La deuxième phase sera prévue l'année prochaine dans le plan des investissements.

M. Marcel Sottas demande ce que représente le montant de la deuxième phase, est-ce qu'on en est à la moitié du coût. M. Maillard ne peut pas répondre pour l'instant, il faudra voir selon l'évolution des produits et des coûts. M. le Président précise que les investissements montrés font l'objet d'offres et qu'on redemandera une offre pour la suite des travaux.

M. Pierre Aviolat fait la remarque que dans le plan d'investissement, en 2019 un montant de CHF 100'000.00 est mentionné, ce qui nous donne déjà un ordre de grandeur. M. Maillard confirme qu'il s'agit d'un ordre de grandeur, qu'on verra en affinant les choses cette année comment ce montant va évoluer.

M. François Kilchoer demande quelle est la granularité de contrôle que l'on a sur ces lampes, est-ce qu'on peut les allumer et éteindre individuellement ou par quartier. M. Maillard répond qu'une étude avait déjà été faite il y a 5 ou 6 ans où le but était de travailler par quartier, ce qui demande des infrastructures plus coûteuses. Mais maintenant avec la nouvelle technologie, il y a un système automatique dans la tête de chaque luminaire

ce qui permet de faire une programmation individuelle. C'est la solution qui pourrait être la plus intéressante économiquement. M. Kilchoer demande comment cela se passe actuellement. M. Maillard dit que la lampe au sodium est en plein régime, que c'est géré par le Groupe E, qu'il s'agit d'un système crépusculaire où la Commune n'intervient pas du tout.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'éclairage public de CHF 110'000.00, quand bien même il y a aura une subvention, ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

**- Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable CHF 80'000.00
(2^{ème} partie, relevé de toutes les conduites et vannes, numérisation)**

M. Jean-Jacques Reynaud reprend la parole pour la présentation du sujet et informe que c'est pour répondre aux exigences au niveau cantonal et fédéral qu'il faut numériser notre réseau d'eau. Notre PIEP est en cours de finalisation et va être déposé auprès des instances cantonales en janvier. On doit encore affiner les choses en relevant notre réseau d'eau, c'est-à-dire faire un relevé dans le terrain par GPS, afin que tous les éléments puissent être numérisés. Actuellement on n'a aucune référence, les plans datent de nombreuses années et sont imprécis et incomplets, la numérisation nous permettra de nous repérer et de retrouver les conduites et les vannes plus facilement et plus rapidement. Car il est difficile pour le moment de trouver des vannes ou des capes de vannes quand elles sont recouvertes ou cachées. Cela sera aussi un outil de travail indispensable quand il y a le renouvellement des élus communaux ou des changements dans les dicastères, le personnel communal pourra aussi directement répondre aux questions liées au réseau d'eau. Les plans seront tenus à jour annuellement. Ce montant de CHF 80'000.00 ne tient pas compte des relevés dans le terrain pour rechercher les vannes. On devra aussi approcher les entreprises qui travaillent pour nous, comme Haymoz-Fragnière et Aquagestion, qui détiennent un certain nombre d'informations sur notre réseau et rassembler le tout avec les géomètres.

M. Chris Gabriel demande le prix estimé pour les mises à jour d'année en année. M. Reynaud donne un chiffre d'environ CHF 5'000.00 par année pour la mise à jour + licence informatique.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement de CHF 80'000.00 pour l'établissement du PIEP, 2^{ème} partie ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec une abstention

- Réservoir de Champ Traversey, secteur Le Bry, liaison radio avec la chambre de vannes des Marches CHF 20'000.00

La parole est redonnée à **M. Jean-Jacques Reynaud** pour l'explication de cet investissement. Le réservoir de Champ Traversey se trouve en montant la route du Villars-d'Avry et on a une liaison avec la vanne des Marches qui est sous le viaduc. La liaison actuelle entre le réservoir et cette vanne fonctionne par une ligne téléphonique analogique. Comme les lignes téléphoniques vont devoir passer au numérique, le système actuel de liaison entre les deux sites ne pourra plus être utilisé. Une ligne internet ne pouvant pas être mise à chaque réservoir, la liaison radio est la solution la plus économique par rapport aux échanges de données transmises en permanence. Ce système fonctionne déjà très bien entre le puits des Jorettes et le réservoir de Sus Pin. C'est la mise en place qui coûte cher, la fourniture du matériel, les travaux d'électricité et d'installation, mais on n'a pas le choix, car les lignes analogiques tomberont à fin 2017.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement de CHF 20'000.00 pour la liaison radio entre le réservoir de Champ Traversey et la chambre de vannes ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Rénovation école + ancienne école à Gumefens CHF 50'000.00.-

M. le Président explique que le montant initial de CHF 100'000.00 a été revu par le Conseil communal puisque la Commission financière avait émis un préavis négatif, estimant que ce montant était surfait selon les travaux prévus. Ainsi le montant réduit de CHF 50'000.00 nous permettra de faire un certain nombre de choses qui vont nous être présentées par **M. Olivier Oberson**.

M. Olivier Oberson explique que les portes du bâtiment de l'école de Gumefens ne se ferment plus correctement, qu'elles sont courbes et que le bâtiment date de 1992. Les gâches électriques ont du mal à se fermer. Un projet d'étude va être demandé pour refaire l'étanchéité de la cour supérieure et de la toiture du préau, le sablage pour repeindre les barrières et la réfection de la toiture du côté du parking des enseignants ainsi que la rénovation des peintures, fenêtres et molasses de l'ancienne école.

M. le Président précise que l'idée est de refaire les portes des entrées à l'étage inférieur et supérieur. Pour la partie supérieure (donnant sur la cour), toute la devanture de l'entrée principale sera remplacée, plutôt que juste une partie de la porte. L'offre demandée porte sur CHF 32'100.00 pour ces remplacements. Compte tenu des autres défauts du bâtiment, le Conseil communal va mandater un architecte pour avoir un budget global qui sera présenté en principe l'année prochaine, en vue de travaux supplémentaires.

M. Elie Fragnière dit que l'étanchéité au niveau de la cour supérieure avait été refaite il y a une quinzaine d'année et que c'est inévitable de devoir refaire les travaux. **M. Oberson** précise qu'en même temps que l'étanchéité de la cour, on procédera également au remplacement du chauffage. **M. le Président** répète que ces travaux feront l'objet d'un budget qui sera présenté plus tard.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** demande au Président de la Commission financière s'il souhaite ajouter quelque chose. **M. Pierre Broye** dit que suite aux discussions qui ont eu lieu, on a abouti à un montant qui correspond à ce qui est nécessaire. **M. le Président** dit qu'effectivement la Commission financière n'est pas toujours d'accord avec le Conseil communal, qu'en assemblée ça peut donner l'impression que tout à l'air simple, mais que cette année il a fallu rediscuter sur les sujets qui ont été présentés. Il demande aux personnes qui acceptent l'investissement de CHF 50'000.00 pour la rénovation des portes et le budget qui permettra de faire une analyse complète ainsi que son financement de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2017

M. le Président demande si la Commission financière souhaite encore s'exprimer, comme ce n'est pas le cas il demande s'il y a encore des questions avant d'accepter les deux budgets.

M. Pierre Aviolat revient sur le chapitre 7 concernant la nouvelle charge pour la participation à l'ACAPE de CHF 40'000.00 et selon ce qui avait été discuté dans une autre assemblée communale, il lui semble qu'il était prévu d'avoir un retour sur investissement par des livraisons d'eau à l'ACAPE et il ne les voit pas apparaître sur le décompte. **M. le Président** répond que c'est lié à la convention qui a été acceptée lors de l'assemblée communale de ce printemps. **M. Reynaud** dit qu'actuellement on a un autre système de calcul, ces CHF 40'000.00 d'augmentation représentent aussi l'engagement d'un fontainier pour environ CHF 20'000.00, car la Commune a besoin des services d'un professionnel qui gère et contrôle le réseau d'eau. Il faut aussi savoir que la vente de l'eau n'est pas si lucrative que ça. Le captage d'Echarlens est la propriété des communes de la rive gauche, de l'ACAPE, soit Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz. L'eau est achetée à l'ACAPE à CHF 0.40 et le surplus est revendu à CHF 0.20, mais on la vend à CHF 0.40 à Sorens et à Pont-la-Ville. A présent avec les puits du Gibloux, la Commune est quasiment autonome, on achète de l'eau, on en vend mais ce n'est pas avec ça qu'une grande fortune va rentrer.

M. le Président précise que dans les CHF 40'000.00, il y avait avant la convention un montant de CHF 22'000.00 qui était payé à l'ACAPE pour la location du réservoir et du réseau de Gumefens. A présent on est propriétaire du bras principal de Gumefens, donc on a bien un montant de CHF 40'000.00, mais comme il n'y a plus les CHF 22'000.00 de location du réservoir, on a en fait une augmentation de charge de CHF 18'000.00.

M. Pierre Aviolat demande si le salaire du fontainier apparaîtra séparément. La réponse est affirmative.

M. Elie Fragnière dit que normalement sur les CHF 22'000.00 il y a avait aussi une location pour la défense incendie et une location pour l'alimentation en eau. **M. le Président** acquiesce, mais précise que la nouvelle convention change le système.

M. Pierre Aviolat dit que la nouvelle convention prévoyait la suppression d'une connexion avec « EauSud ». **M. le Président** répond qu'effectivement on n'a pas d'eau directement de « EauSud », mais qu'on a une garantie d'approvisionnement, par exemple en cas d'incident sur le réseau. On doit avoir des conventions plus éloignées qui nous permettent de garantir l'amenée d'eau aux citoyens. **M. Aviolat** dit que ce n'est pas tout à fait ce que **M. Sciboz** du bureau Ribli avait présenté. **M. le Président** lui propose de venir consulter la convention et d'en discuter si nécessaire. **M. Reynaud** ajoute qu'à l'assemblée des comptes on fera une situation générale du réseau d'eau. La situation actuelle est claire, on sait qui paie quoi et pourquoi on paie, alors qu'avant c'était très flou.

M. Marcel Sottas demande une précision au point 9, pour l'isolation de la Cornache, il lui semble qu'il y a une différence de CHF 50'000.00 et n'a pas bien compris d'où elle vient. **M. le Président** répond que cela vient des CHF 50'000.00 qu'on a déduit pour les amortissements.

Comme il n'y a plus de question, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont passés au vote.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont acceptés à l'unanimité

Point 5**Projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux, approbation des statuts**

M. Michel Grivel prend la parole pour faire la présentation du projet de fusion qui est affiché intégralement à l'écran. Il rappelle que pour ce soir, ce sont les statuts qui étaient à la disposition de chacun qui sont à approuver. Il donne encore quelques chiffres concernant l'évolution du compte forêt ces dernières années. En 2007, on avait une réserve de CHF 160'872.00, laquelle a fondu car aux comptes 2015 il restait CHF 58'270.00. Donc en 9 ans on a utilisé CHF 102'602.00 de réserve, ce qui représente CHF 11'400.00 par année si l'on fait une moyenne. Concernant la nouvelle corporation, il pense que si elle fait des bénéfiques, dans un premier temps elle les gardera pour faire un fond pour des nouveaux investissements. Il restera à notre charge l'entretien des routes et la fauche le long des forêts.

M. le Président remercie M. Grivel et précise que la Commune reste propriétaire du terrain de ses forêts. L'idée est de dissoudre la corporation existante avec des comptes individuels et de faire une plus grosse corporation avec plus de communes, donc une plus grande répartition des charges. La Commune devrait récupérer environ CHF 16'000.00 découlant des investissements dans la corporation actuelle.

M. Michel Grivel donne les résultats des assemblées des autres communes pour l'approbation des statuts : toutes ont accepté, sauf Corbières qui veut rester en gestion individuelle. Selon l'ingénieur forestier, le périmètre défini par l'Etat de Fribourg ne changera pas. La DIAF qui est la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pourrait les obliger à faire partie de la corporation en restant en gestion individuelle. Par contre, pour les coupes de bois, en principe c'est l'ingénieur qui va avec le forestier et qui décide si on coupe ou pas, ce n'est pas la Commune. Comment le cas de Corbières va être réglé, M. Grivel ne peut pas encore le dire. Il reste également la décision de la Commune de Pont-la-Ville.

M. Richard Fragnière demande si à l'avenir il y aura un financement important à prévoir au niveau des bâtiments et de l'équipement puisque cela s'agrandit. M. Grivel répond qu'il y avait un projet depuis quelques années de l'unité forestière, mais comme il fallait pas mal de subsides pour réaliser ce centre forestier et qu'étant donné la taille de la corporation l'Etat ne donnait pas un franc. Maintenant un centre forestier se réalisera peut-être d'ici 2 ou 3 ans mais on ne sait pas où. Actuellement la corporation du Gibloux loue à l'Etat, 10 mois par année, le chalet des Petits Prarys.

M. le Président apporte la précision que les statuts prévoient que la corporation peut avoir un endettement, ce qui veut dire que s'il y a la construction d'un nouveau bâtiment, les communes ne seront pas obligées de financer entièrement.

M. Elie Fragnière dit que quand on connaît le marché du bois aujourd'hui, qui supportera le déficit en charge. M. Grivel répond que ça sera les communes selon la clé de répartition que l'on a présentée. Par contre, avec le cas de Corbières, on ne sait pas comment cela va se passer et selon lui cette commune devra aussi payer le fond de roulement.

M. Elie Fragnière demande ce qu'il en est des conditions d'exploitation de La Roche, est-ce que le plan Lauber existe encore. M. Grivel ne sait pas, par contre ils ont beaucoup plus de subsides pour ce qui est câblé.

M. Pierre Aviolat parle du listing exhaustif des avantages et demande si dans les inconvénients il a été pris en compte que les forêts de la rive droite ont des glissements de terrain alors que sur la rive gauche le terrain est relativement plus stable. Est-ce que cela a une influence dans la répartition des coûts, est-ce que les subventions supplémentaires rééquilibrent la balance ? M. Grivel répond par l'affirmative. La gestion se fait par rapport aux hectares de forêts mais la nature du sol n'est pas prise en compte. Les terrains glissants inexploitablement sont sortis.

M. Marcel Sottas demande au niveau du comité, comme il y a 10 personnes, avec 2 à Corbières et 2 à La Roche, si Corbières ne vient pas, est-ce qu'il y aura 8 personnes au comité. Il dit également qu'il a un souci par rapport à la majorité, pas que cela fasse comme Bulle qui a la mainmise sur certaines associations. M. Grivel lui répond qu'au comité, il est prévu 6 membres pour la rive gauche et 6 pour la rive droite et qu'en cas d'égalité c'est le président qui tranchera. M. le Président dit qu'il y a une majorité spécifique pour les votes, il faut la double majorité, c'est-à-dire les surfaces et les communes.

M. Marcel Schmutz dit qu'on va voter un projet, mais que s'il manque Corbières, tous les chiffres sont faux. M. le Président répond qu'une correction devra être faite et que cela va dépendre si la DIAF va leur forcer la main ou pas. Si Corbières ne vient pas, les 15 % devront être ventilés sur les autres communes.

M. le Président informe l'assemblée que le Conseil communal est favorable au projet présenté et demande aux personnes qui acceptent les statuts de la nouvelle corporation forestière Berra-Gibloux de s'exprimer par main levée.

Les statuts sont acceptés à la majorité, avec 2 refus et 12 abstentions

Point 6**Informations du Conseil communal**

M. le Président revient sur le tout-ménage reçu de la Poste en vue de la suppression du bureau de poste, il dit que rien n'est fait pour l'instant, qu'il y a peut-être des solutions dans les commerces locaux ou auprès de l'administration communale. Les chiffres présentés par la Poste sont plutôt favorables, pas de pertes par rapport aux années précédentes. Si quelque chose doit être fait, il faut le faire maintenant. Au dernier sondage, la population était favorable à maintenir cet office, mais il semblerait que les gens s'y rendent de moins en moins même si les chiffres restent bons. Il répète que rien n'est décidé aujourd'hui.

M. le Président informe qu'il y a eu une deuxième publication du PAL en octobre, qu'on a encore un petit souci avec le canton et qu'il risque d'y avoir une troisième publication pour des petites corrections, si possible en janvier. Le but c'est que le PAL soit validé par le canton avant le 1^{er} mai 2019. Il y a un moratoire depuis 2014 jusqu'en 2019 pour se mettre à jour et le canton doit aussi mettre à jour son plan cantonal.

M. le Président donne la parole à **M. Jean-Jacques Reynaud** pour la présentation des travaux qui ont été réalisés en 2016. Avant de commencer, M. Reynaud revient sur la question de M. Aviolat par rapport aux CHF 40'000.00 versés à l'ACAPE. Ils représentent la participation de Pont-en-Ogoz, soit CHF 12.00 par habitant pour le service à la consommation, CHF 9.00/hab pour le secteur de Gumefens pour la défense incendie et CHF 6.00/hab pour l'ensemble de la Commune pour la garantie d'approvisionnement que l'ACAPE paie à EauSud. Si on a un problème avec nos sources, on doit pouvoir garantir l'approvisionnement. Ce que l'on paie actuellement, hormis le fontainier, revient à ce que l'on payait avant, mais de manière plus claire.

Les photos des réalisations des travaux faits en 2016 sont affichées à l'écran et commentées par M. Reynaud. Cette présentation est applaudie par l'ensemble de l'assemblée. M. le Président le remercie et dit que cela montre qu'on ne chôme pas au niveau du Conseil communal, d'où le nombre d'heures personnelles par Conseillers tout au long de l'année.

Point 7**Divers**

M. Michel Schmitt demande une correction par rapport à ce qu'à dit M. Reynaud dans la présentation des travaux, ce n'est pas si le port se fera un jour, mais « quand le port se fera, car le port se fera ». Il demande également s'il y a encore du chlore dans l'eau. Non c'est fini.

M. François Morard parle de l'article paru dans la Gruyère concernant la vitesse sur la route d'Avry, qu'il a un problème non pas avec les chats, mais avec les enfants qui empruntent cette route. M. le Président dit qu'on est déjà intervenu pour réduire la vitesse entre les villages et que cela avait été refusé par le Service des routes. Dans le PAL, il y a des mesures de mobilité douce qui doivent être prises entre les villages, par contre on ne peut pas encore dire la mesure qui sera prise, si ça sera un trottoir ou autre. M. Reynaud dit qu'un dossier sera constitué et que dans un premier temps on va essayer de limiter la vitesse à 60 km/h. On voit qu'à Sorens ils ont pu le faire alors qu'il y a juste une gravière et qu'ici on ne pourrait pas alors qu'il y a des habitations, 80 km/h c'est de toute façon trop vite malgré que c'est la limite autorisée actuellement.

M. le Président adresse ses remerciements au nom de tous les citoyens aux différentes personnes qui œuvrent pour la collectivité, soit la conciergerie, les transports scolaires, les déneigeurs, les aides pour les planches à neige, aux employés communaux ainsi qu'à l'administration. Il adresse également un grand merci à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail accompli depuis cette nouvelle législature et en particulier à ceux qui ne compte plus leurs heures pour le bien de notre Commune.

Il remercie également **Mme Barbara Von Däniken** qui s'occupait de l'entretien du bureau de l'administration et qui a résilié son contrat de travail, un cadeau lui a déjà été remis.

Pour l'administration, nous avons eu le plaisir d'accueillir **Mme Nathalie Wicht**, qui a été engagée comme secrétaire administrative et technique depuis le mois d'octobre 2016. Comme elle s'est déjà bien intégrée dans l'équipe, nous espérons qu'elle fera aussi longtemps que notre secrétaire partante, **Mme Trudy Limat**. Mme Limat quitte ses fonctions à fin janvier 2017 pour cause de départ à la retraite. Un Grand merci lui est adressé pour ses années de services, ses compétences et sa flexibilité. Un présent lui est également remis au nom du Conseil communal et de la population avec tous les vœux pour sa retraite.

M. Michel Grivel, Vice-Syndic, remercie **M. le Président** pour tout le travail qu'il effectue pour notre Commune.

L'Assemblée est levée à 22h10

La présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Comptes 2016 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	756'787	176'285	760'005	169'132	737'690	191'554
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		142'916	-	124'201	-	121'879	-
02	ADMINISTRATION GENERALE		555'348	176'285	574'534	169'132	558'766	191'554
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		58'523	-	61'270	-	57'045	-
	Excédents de charge ou de produits			580'502		590'873		546'136
1	ORDRE PUBLIC		131'791	36'077	136'663	30'000	151'887	71'557
12	JUSTICE	D. Savary	35'392	-	40'660	-	41'830	-
14	POLICE DU FEU	O. Oberson	81'397	36'077	82'900	30'000	72'127	40'957
15	MILITAIRE	O. Oberson	8'455	-	4'912	-	482	-
16	PROTECTION CIVILE	O. Oberson	6'547	-	8'191	-	37'449	30'600
	Excédents de charge ou de produits			95'714		106'663		80'330
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2'159'662	153'012	2'206'022	150'393	2'236'349	151'842
20	ECOLE ENFANTINE		145'202	26'647	153'781	17'500	184'087	35'206
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1'335'303	78'699	1'367'861	77'093	1'415'813	91'390
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"		49'144	39'666	48'372	37'800	27'908	7'246
22	ECOLEES SPECIALISEES		272'834	-	283'733	-	274'951	-
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		46'138	-	42'000	-	38'570	-
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		311'042	8'000	310'274	18'000	295'020	18'000
	Excédents de charge ou de produits			2'006'650		2'055'629		2'084'507
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	236'575	8'600	241'951	4'000	145'083	8'322
30	CULTURE		60'840	-	61'955	-	60'726	-
34	SPORTS	O. Oberson	173'707	8'600	170'496	4'000	79'035	8'322
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		1'295	-	2'000	-	1'330	-
39	CULTE, EGLISE		733	-	7'500	-	3'992	-
	Excédents de charge ou de produits			227'975		237'951		136'761
4	SANTE	D. Savary	449'851	22'073	459'988	10'000	493'033	21'624
40	HOPITAUX		63'727	-	65'415	-	67'818	-
41	HOMES MEDICALISES		304'118	-	320'244	-	344'326	-
44	SOINS AMBULATOIRES		56'430	-	58'179	-	56'220	-
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		25'426	22'073	16'000	10'000	24'519	21'624
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		150	-	150	-	151	-
	Excédents de charge ou de produits			427'778		449'988		471'410
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	920'237	3'909	920'834	6'500	878'576	12'697
50	AVS/APG/AVA ASSURANCE CHOMAGE		-	1'643	-	1'500	-	1'624
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	P. Morard	40'460	713	53'500	5'000	50'560	11'073
55	INVALIDITE		418'510	-	412'541	-	410'423	-
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		21'842	-	20'000	-	22'525	-
57	PERSONNES 3EME AGE		7'636	-	7'700	-	8'944	-
58	AIDE SOCIALE		431'789	1'553	427'092	-	386'123	-
	Excédents de charge ou de produits			916'329		914'334		865'879
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	472'279	27'124	482'227	8'000	496'664	14'033
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		405'369	27'124	409'720	8'000	434'578	14'033
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		11'220	-	11'189	-	-	-
65	TRAFFIC REGIONAL		55'690	-	61'318	-	62'086	-
	Excédents de charge ou de produits			445'155		474'227		482'631

Comptes 2016 - Fonctionnement

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		982'589	891'168	821'003	724'503	881'799	792'698
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	214'953	209'053	185'700	185'700	264'494	249'529
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	492'880	492'880	353'000	353'000	351'385	351'385
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	210'624	160'480	206'956	157'400	200'321	157'395
74	CIMETIERE	JJ Reynaud	10'180	10'003	10'668	6'403	1'827	2'900
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	11'593	1'320	16'000	2'000	25'252	1'400
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	1'356	-	3'000	-	1'583	-
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	41'002	17'431	45'679	20'000	36'938	30'089
Excédents de charge ou de produits				91'421		96'500		89'101

8	ECONOMIE		295'933	222'083	230'360	143'799	262'875	182'282
80	AGRICULTURE	M. Grivel	1'137	-	2'046	-	1'406	-
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	8'474	20'913	11'553	24'500	8'473	20'440
81	FORETS	M. Grivel	193'620	193'620	119'299	119'299	159'962	159'962
83	TOURISME	Y. Maillard	92'702	7'550	97'462	-	93'034	1'880
Excédents de charge ou de produits				73'850		86'561		80'593

9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	2'625'041	7'495'089	1'296'061	6'195'128	1'543'154	6'381'047
90	IMPOTS		77'985	5'167'160	50'000	4'614'106	51'812	4'836'952
930	PEREQUATION FINANCIERE		-	240'471	-	240'471	-	248'436
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		637'659	635'654	660'147	660'147	581'970	580'135
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	O. Oberson	26'966	22'860	39'340	22'000	22'704	11'010
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	13'149	1'110	8'800	1'110	35'152	1'110
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL.GUMEFENS	O. Oberson	208'288	243'877	201'024	233'024	192'251	231'230
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	O. Oberson	225'786	316'215	237'856	283'320	217'152	320'382
944	PARCHETS	M. Grivel	3'289	41'632	8'300	42'000	10'373	41'872
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson	67'730	97'356	63'894	95'200	67'666	103'632
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	21'085	750	3'700	750	20'417	750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	1'343'102	728'004	23'000	3'000	343'659	5'538
Excédents de charge ou de produits			4'870'048		4'899'067		4'837'892	

Récapitulation			Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			9'030'744	9'035'420	7'555'112	7'441'455	7'827'111	7'827'656
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	756'787	176'285	760'005	169'132	737'690	191'554
1	ORDRE PUBLIC		131'791	36'077	136'663	30'000	151'887	71'557
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2'159'662	153'012	2'206'022	150'393	2'236'349	151'842
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	236'575	8'600	241'951	4'000	145'083	8'322
4	SANTE	D. Savary	449'851	22'073	459'988	10'000	493'033	21'624
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	920'237	3'909	920'834	6'500	878'576	12'697
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	472'279	27'124	482'227	8'000	496'664	14'033
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		982'589	891'168	821'003	724'503	881'799	792'698
8	ECONOMIE		295'933	222'083	230'360	143'799	262'875	182'282
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	2'625'041	7'495'089	1'296'061	6'195'128	1'543'154	6'381'047
Excédents de charge ou de produits de fonct.			4'676	-	-	113'657	545	-

Comptes 2016 - Investissements

Compte d'investissement		Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	-	-	15'000	-	50'000	-
15	MILITAIRE O. Oberson	-	-	15'000	-	50'000	-
	Excédents de charge ou de produits		-		15'000		50'000
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION P. Morard	49'996	-	-	-	-	-
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	49'996	-	-	-	-	-
	Excédents de charge ou de produits		49'996		-		-
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS O. Oberson	18'039	43'697	90'000	-	1'298'951	2'835
34	SPORTS O. Oberson	18'039	43'697	40'000	-	1'298'951	2'835
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES	-	-	50'000	-	-	-
	Excédents de charge ou de produits	25'659			90'000		1'296'116
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS JJ Reynaud	145'085	89'275	430'000	230'000	584'937	169'000
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	145'085	89'275	430'000	230'000	584'937	169'000
	Excédents de charge ou de produits		55'810		200'000		415'937
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	955'494	187'898	995'000	143'375	557'873	129'408
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU JJ Reynaud	793'484	64'322	665'000	93'375	99'271	35'000
71	PROTECTION DES EAUX D. Savary	150'188	123'576	250'000	50'000	458'603	94'408
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Y. Maillard	11'822	-	80'000	-	-	-
	Excédents de charge ou de produits		767'596		851'625		428'466
8	ECONOMIE	-	-	-	-	50'823	-
83	TOURISME Y. Maillard	-	-	-	-	50'823	-
	Excédents de charge ou de produits		-		-		50'823
9	FINANCES ET IMPOTS M. Grivel	325'871	1'173'614	240'000	-	389'852	2'631'193
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY O. Oberson	-	-	-	-	61'300	-
945	IMMEUBLE CORNACHE A VRY O. Oberson	-	-	240'000	-	27'309	-
99	POSTES NON VENTILABLES M. Grivel	325'871	1'173'614	-	-	301'243	2'631'193
	Excédents de charge ou de produits	847'744			240'000	2'241'341	

Récapitulation		Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
		1'494'485	1'494'485	1'770'000	373'375	2'932'436	2'932'436
1	ORDRE PUBLIC	-	-	15'000	-	50'000	-
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION P. Morard	49'996	-	-	-	-	-
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS O. Oberson	18'039	43'697	90'000	-	1'298'951	2'835
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS JJ Reynaud	145'085	89'275	430'000	230'000	584'937	169'000
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	955'494	187'898	995'000	143'375	557'873	129'408
8	ECONOMIE	-	-	-	-	50'823	-
9	FINANCES ET IMPOTS M.Grivel	325'871	1'173'614	240'000	-	389'852	2'631'193
	Excédents de charge ou de produits	-	-	-	1'396'625	-	-

Comptes 2016 - Bilan

BILAN		2016		2015	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	1'356'521		1'180'217	
11	DEBITEURS	2'139'076		2'172'846	
12	PLACEMENTS	4'728'775		4'790'385	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	106'595		111'172	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	7'315'807		8'112'355	
15	PRETS ET PARTICIP. PERMANENTES	100'000		100'000	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		323'030		380'438
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		9'532'500		9'630'800
24	PROVISIONS		160'000		160'000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		175'438		249'381
28	RESERVES		1'608'445		2'103'671
29	FORTUNE		3'947'362		3'942'686
TOTAUX DU BILAN		15'746'775	15'746'775	16'466'976	16'466'976

Investissements bouclés en 2016

Compte	Libellé	Budget octroyé	Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Solde
34.503.10	Rénovation de la salle de sport (réalisation)	3'500'000.00	2013			107'642.20	2'013'054.40	1'213'440.92	18'038.75	
	Subvention place PC (prélèvement à la réserve)								-177'482.60	
34.661.00	Subvention AES								-43'697.45	369'003.78
62.501.30	Aménagement routes et trottoirs	60'000.00	2011	26'709.75						33'290.25
70.501.80	Captage RFSM	600'000.00	2012		1'191.95	27'928.50			712'585.85	
70.660.00	Subventions fédérales					-68'000.00			-30'600.00	
70.661.00	Subventions cantonales					-64'000.00			-28'800.00	49'693.70
70.501.90	Adduction d'eau "Malamoillie"	50'000.00	2015					39'359.85	17'620.35	
70.669.00	Subvention Ecab								-9'922.15	2'941.95
71.501.40	Séparatif "Malamoillie" (étude)	20'000.00	2013				18'500.00			1'500.00
71.501.50	Séparatif "Malamoillie" partie I (réalis.)	450'000.00	2014				33'809.65	458'602.70	32'553.80	-74'966.15

Commentaires et détails des Comptes de fonctionnement 2016

Les commentaires décrits dans les comptes 2016 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre commune au 31.12.2016 est de 1806 personnes, soit 11 de plus qu'en 2015. Par contre, la population légale 2015 prise en compte pour les pots communs est de 1775 personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-)

L'exercice 2016 se boucle avec un bénéfice de Fr. 619'774.00 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 615'098.00

Le résultat 2016 est supérieur à 2015 avec une augmentation du bénéfice de Fr. 296'000.-.

Cet exercice est qualifié d'exceptionnel par le Conseil communal. Si l'on ajoute le déficit prévu au budget de Fr. 114'000.- on remarque une différence positive d'environ Fr. 734'000.- par rapport au budget 2016.

Un tel résultat mérite des explications, que je vous décris ci-dessous en quelques lignes.

A noter tout d'abord la moyenne des 5 dernières années avec un résultat positif de Fr. 400'000.-.

La grande différence provient du chapitre 90 / finances et impôts, soit plus de Fr. 525'000.- de revenus :

1. Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques Fr. 3'744'000.- soit Fr. 114'000.- de plus
2. Impôt sur le bénéfice et fonds propres des personnes morales Fr. 125'000.- soit Fr. 40'000.- de plus
3. Impôt sur les gains et les mutations immobilières Fr. 455'000.- soit Fr. 315'000.- de plus

Prélèvement sur réserve Fr. 70'000.- (forêt 64'000.- et cimetière 6'000.-)

Totaux des charges pour notre commune, moins les imputations internes, les amortissements supplémentaires et prélèvement sur réserves :

Fr. 9'031'000.00 - Fr. 927'000.00 - Fr. 615'000.00 - Fr. 797'000.00 = Fr. 6'692'000.00

(ce qui correspond à environ Fr. 3'700.- de charge par habitant)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 3'686'000.-	<i>(en augm. de Fr. 148'000.-, soit 55 %)</i>
Cantoniales	Fr. 1'785'000.-	<i>(en dim. de Fr. 216'000.-, soit 27 %)</i>
Associations de communes	Fr. 1'221'000.-	<i>(en augm. de Fr. 120'000.-, soit 18 %)</i>

Détails des amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 615'098.00** comprenant :

Ouvrages génie civil	Fr. 335'000.-	<i>(reste Fr. 272'000.-)</i>
Halle édilité Le Bry	Fr. 130'099.-	<i>(reste Fr. 1.-)</i>
Vestiaire FC Gumefens	Fr. 99'999.-	<i>(reste Fr. 1.-)</i>
Buvette du tir Le Bry	Fr. 50'000.-	

Le bénéfice présenté à l'Assemblée communale est de Fr. 4'676.00

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du Conseil communal :	Fr. 105'000.-	<i>(comptes 2015 Fr. 93'000.-)</i>
Traitements du personnel administratif :	Fr. 273'000.-	<i>(comptes 2015 Fr. 267'000.-)</i>

Chapitre 1 : Ordre public

Salaires et solde pompiers :	Fr. 38'000.-	<i>(comptes 2015 Fr. 25'000.-)</i>
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 30'000.-	
Réserve protection civile au bilan :	Fr. 534'000.-	<i>(compte 2015 Fr. 711'000.-)</i>

Soit un prélèvement de la réserve de Fr. 177'000.- pour la HAP

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Subvention cantonale des transports :	Fr. 89'000.-	<i>(salaire, carb. ass. impôts et entr.)</i>
Particip. aux transports scolaires Etat-Commune :	Fr. 30'000.-	<i>(nouveau)</i>
Traitement des chauffeurs de bus :	Fr. 59'000.-	
Participation camps hiver et été :	Fr. 37'000.-	
Bourses d'apprentissage et d'études :	Fr. 27'900.-	<i>(soit 93 jeunes à Fr. 300.-)</i>
Participation aux dépenses cantonales :	Fr. 628'900.-	<i>(comptes 2015 Fr. 862'000.-)</i>
Accueil extrascolaire, subventions cantonales :	Fr. 12'000.-	
Traitement responsable AES :	Fr. 32'000.-	

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

Participations aux dépenses du conservatoire :	Fr.	37'000.- (comptes 2015 Fr. 41'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel :	Fr.	19'000.-
Dons aux sociétés sportives :	Fr.	20'000.-

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour pers. homes médicalisées :	Fr.	34'000.- (comptes 2015 Fr. 48'000.-)
Participations aux subventions cantonales soins spéciaux homes médicalisées :	Fr.	269'000.-
Nombres de résidents pour la commune de Pont-en-Ogoz au 31.12.2016 : 6 personnes		

Chapitre 5 : Affaires sociales

Subsides pour HLM :	Fr.	22'000.-
Participation au service social la Gruyère :	Fr.	234'000.- (comptes 2015 Fr. 203'000.-)
Participation au service d'aides familiales:	Fr.	140'000.- (comptes 2015 Fr. 128'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications

Traitement du personnel édilitaire :	Fr.	152'000.-
Frais éclairage public :	Fr.	19'000.- (comptes 2015 Fr. 19'000.-)
Heures de déneigement :	Fr.	31'000.- (comptes 2015 Fr. 33'000.-)
Participation au trafic régional :	Fr.	56'000.- (comptes 2015 Fr. 62'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**70 Approvisionnement en Eau**

Déficit du compte eau:	Fr.	49'000.- (taux de couverture à 81%)
Location compteurs et abonnements :	Fr.	92'000.- (comptes 2015 Fr. 90'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune:	Fr.	113'000.- (comptes 2015 Fr. 134'000.-)
Achat d'eau et prestation de tiers :	Fr.	64'000.- (comptes 2015 Fr. 49'000.-)
Entretien et rénovation des installations :	Fr.	137'000.- (comptes 2015 Fr. 132'000.-)

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration :	Fr.	347'000.- (comptes 2015 Fr. 348'000.-)
Total de raccordement :	Fr.	120'000.-
Attribution à la réserve :	Fr.	283'000.- (réserve au bilan Fr.718'000.-)
Coût de participation à la STEP:	Fr.	132'000.-

72 Ordures ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagère 76 % limite du canton 70 %

Salaire surveillants :	Fr.	20'000.-
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr.	160'000.- (comptes 2015 Fr. 160'000.-)
Produit taxes de base :	Fr.	68'000.-
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr.	57'000.-
Part. pesage containers privés	Fr.	11'000.-

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir :	Fr.	17'000.- (comptes 2015 Fr. 29'000.-)
---	-----	--------------------------------------

Chapitre 8 : Economie

Loyers estivage, moyenne 38 génisses :	Fr.	9'500.- (Fr. 250.- pour la saison complète)
Subvention fédérale estivage :	Fr.	11'000.-

81 Forêts

Produits vente de bois :	Fr.	90'000.-
Vente de bois pour copeaux :	Fr.	10'000.-
Prestations entreprises forestières :	Fr.	128'000.-
Frais de reboisement, achat de plans	Fr.	20'000.-
Construction d'un bûcher	Fr.	5'000.-
Prélèvement sur le fond de réserve des forêts	Fr.	64'000.- (réserve au bilan Fr.4'000.-)

83 Tourisme

Participation à Gruyère Tourisme :	Fr.	14'000.-
Contribution ARG – Sports en Gruyère	Fr.	40'000.- (comptes 2015 Fr. 42'000.-)
Contribution Régionalisation des sports	Fr.	17'000.- (comptes 2015 Fr. 21'000.-)

Chapitre 9 : Finances et Impôts**Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)**

Produit des impôts personnes physiques :	Fr.	3'744'000.- (comptes 2015 Fr. 3'571'000.-)
Produit des impôts personnes morales :	Fr.	125'000.- (comptes 2015 Fr. 133'000.-)
Contributions immobilières :	Fr.	505'000.- (en hausse de Fr. 23'000.-)
Impôt à la source :	Fr.	67'000.- (en dim. de Fr. 18'000.-)

Impôt sur les gains et les mutations immobilières :	Fr. 455'000.- (comptes 2015 Fr. 273'000.-)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr. 93'000.- (comptes 2015 Fr. 129'000.-)
Impôt sur les chiens :	Fr. 12'000.-
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr. 124'000.- (reçu du canton)
Intérêts des dettes :	Fr. 147'000.- (comptes 2015 Fr. 168'000.-)
Amortissements obligatoires :	Fr. 485'000.- (en augm. de Fr. 77'000.-)

Immeubles communaux / Parchets

Bénéfice immeuble communal Avry :	Fr. 90'000.- (y compris subv. Fr. 31'000.-)
Intérêts et amortissement :	Fr. 117'000.-
Bénéfice immeuble la Cornache Avry:	Fr. 29'000.-
Intérêts et amortissement :	Fr. 28'000.-
Bénéfice sur parchets :	Fr. 38'000.- (terre agricole)

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Dépenses compétences du Conseil communal :	Fr. -20'000.- (non utilisée)
--	------------------------------



Michel Grivel

Investissements complémentaires 2017

**Installation d'un UV pour le traitement de l'eau potable
au réservoir « Les Monts »**

CHF 50'000.00

Afin d'assurer la pérennité de la qualité de l'eau le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) nous a imposé l'installation de cette lampe de traitement, de la sorte nous n'aurons plus à procéder à des chlorages, comme ceux connus en 2016.

Cette méthode de traitement n'altère ni la qualité, ni le goût de l'eau.

Cet investissement est financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud

Déplacement d'une conduite d'eau à Le Bry, secteur L'Abranna

CHF 50'000.00

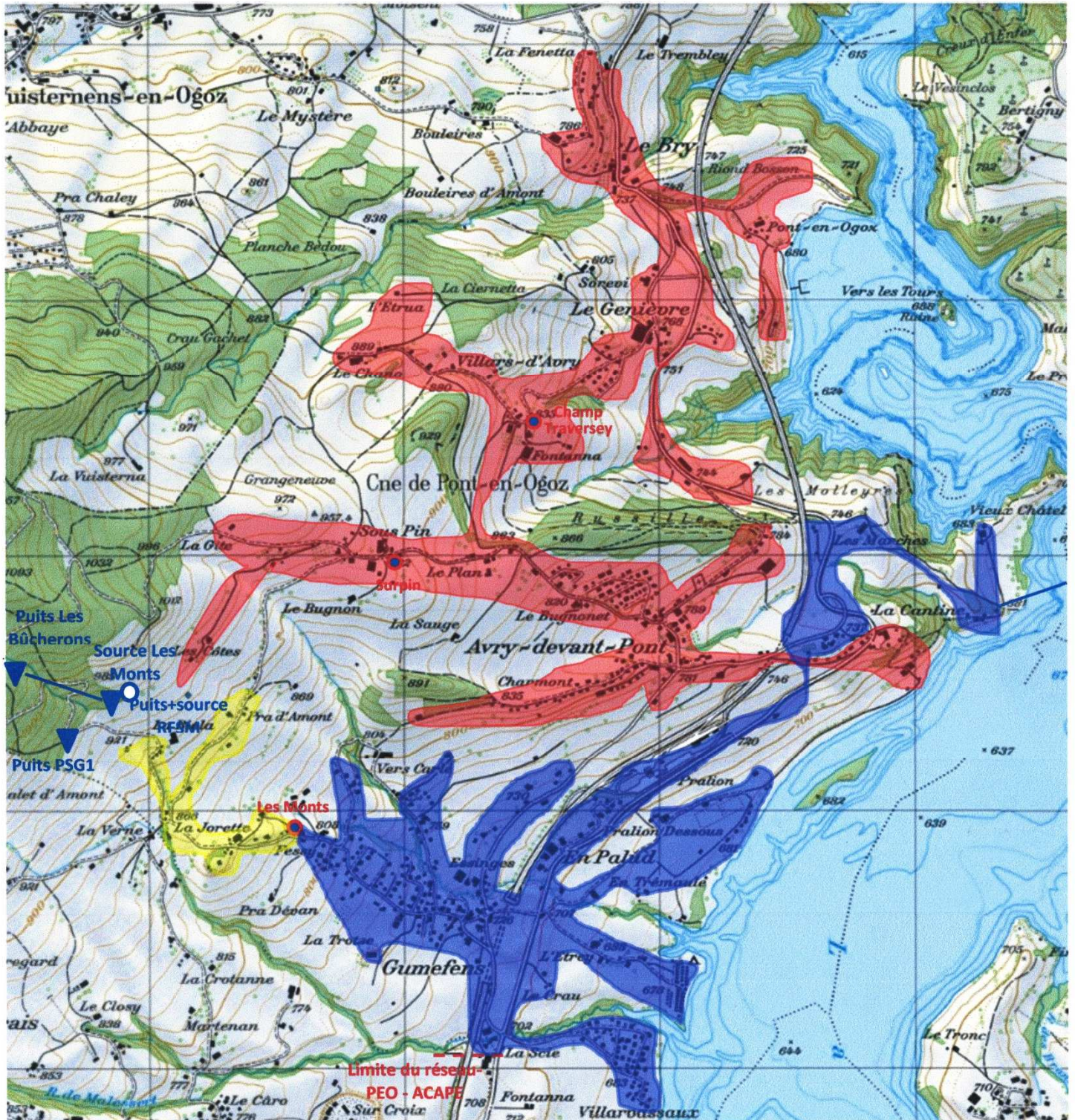
Déplacement d'une conduite communale d'eau potable dans le cadre de la réalisation de nouvelles constructions dans le quartier.

Cet investissement est financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud

Informations communales

Adduction d'eau potable – zones d'alimentation



Réservoirs

- le réservoir des Monts est propriété de l'ACAPE (Association pour le captage d'Echarlens). Il alimente également, le Gérignoz (Sorens) et le village de Vuippens (Marsens)



Zone alimentée depuis les sources des Monts et RFSM (Hôpital de Marsens)



Zone alimentée depuis le réservoir des Monts alimenté par les sources des Monts - RFSM et ACAPE



Zone alimentée par le réservoir de Surpin, alimenté par le **puits PSG1**. En cas de nécessité, les réservoirs de Surpin /Avry (par pompage) et de Champ Traversey/Le Bry (par gravité) peuvent être alimentés depuis le réservoir des Monts.

Les secteurs du Pavillon, Châtillon, restoroute, Palud, route du Lac et de l'Etre (camping), peuvent également être alimentés par le réservoir de Surpin.

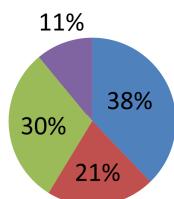
Le village de Pont-la-Ville est, en cas de demande, alimenté depuis le réservoir de Monts.

Informations communales

Comparatif 2016 entre la production et la consommation d'eau

Alimentation en eau

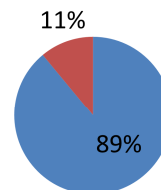
■ PSG1 ■ Source des Monts ■ RFSM ■ ACAPE



PSG1	38%	79'580 m3
Source des Monts	21%	44'115 m3
RFSM	30%	63'673 m3
ACAPE	11%	23'186 m3
	100%	210'554 m3

Provenance de l'eau

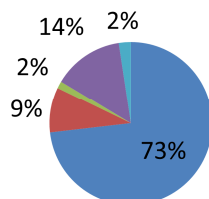
■ Sources de Pont-en-Ogoz ■ ACAPE



Sources de Pont-en-Ogoz	89%	187'368 m3
ACAPE	11%	23'186 m3
	100%	210'554 m3

Consommation

■ Pont-en-Ogoz ■ Sorens ■ Pont-la-Ville
■ ACAPE ■ Différence



Pont-en-Ogoz	73%	154'059 m3
Sorens	9%	18'952 m3
Pont-la-Ville	1%	2'990 m3
ACAPE	14%	29'521 m3
Différence	2%	5'032 m3
	100%	210'554 m3

Commentaires et informations

En analysant les graphiques ci-dessus, nous pourrions croire que notre Commune est autonome dans la production de son eau potable. Ces chiffres résultent d'une très forte pluviométrie durant le premier semestre 2016. Le temps sec qui a prévalu dès le mois de septembre et qui perdure encore, nous oblige à compléter notre production par un pompage au puits de l'ACAPE à Echarlens, installation dont nous sommes propriétaire avec les communes d'Echarlens, de Marsens et de Sorens.

Les ressources en eau potable n'étant pas intarissables, la responsabilité nous incombe d'en faire usage de manière parcimonieuse en l'affectant essentiellement à nos besoins vitaux.

La nouvelle législation sur les eaux étant très contraignante pour les distributeurs d'eau potable, il sera de plus en plus difficile de maintenir la production, la gestion des sources et des réseaux de distribution sur le plan communal. Dans un avenir plus ou moins proche nous devons immanquablement aller vers une intensification de la collaboration intercommunale, voire régionale.

Le plan des infrastructures pour l'eau potable (PIEP), étant en fin de réalisation, un nouveau règlement sur l'eau devra être établi. Dans ce contexte, le mode de financement sera revu. 4 taxes sont d'ores et déjà définies par la législation à savoir :

La taxe de raccordement - La charge de préférence - La taxe de base - La taxe d'exploitation

A noter que, comme pour les eaux usées, les propriétaires de terrains en zone à bâtir devront s'acquitter d'une taxe proportionnelle à la surface et à l'indice de construction.

Informations communales

Annonce de problèmes sur le réseau d'eau

En cas de problèmes sur le réseau d'eau communal ou privé tels que : fuites, ruptures de conduites, ou dommages aux installations, constatés par quiconque, les instances communales doivent en être avisées.

Durant les heures de bureau :

- Administration communale Tél. 026 915 14 94 – email : commune@pont-en-ogoz.ch

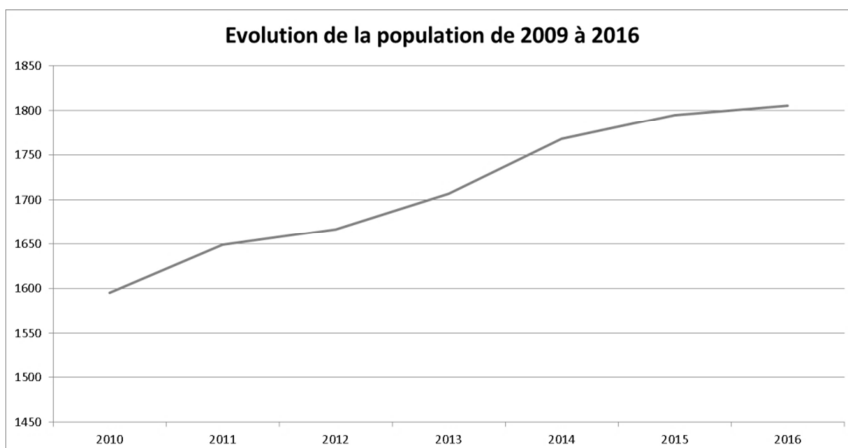
En cas de non réponse ou en dehors des heures de bureau, nuit et week-end :

- Jean-Jacques Reynaud, Conseiller communal Tél. 079 782 33 70
- ou employés communaux : Alexandre Mathys Tél. 079 297 86 43 ou Nicolas Pittet Tél. : 079 297 89 46

Le réseau public s'arrête à la vanne de prise sur la conduite communale. Dès ce endroit, les installations, à l'exception du compteur, appartiennent au propriétaire de l'immeuble raccordé. La construction, l'entretien, les réparations éventuelles ou leur remplacement sont à sa charge. Les défauts doivent être réparés **sans délai** par le propriétaire. Les interventions sur les conduites communales ne peuvent être réalisées que par les entreprises agréées par le Conseil communal.

Evolution de la population

Nombre d'habitants au 31.12.2016 : **1'806 personnes**



Le nombre d'habitants au 31.03.2017 est de 1806, soit identique qu'au 31.12.2016.

Bien que stable durant ces trois mois, on remarque que la population est en constante augmentation.

Samedi 18 Mars 2017

Coup de Balai de

BALAI DE

BALAI DE

www.balai.ch

Pour des espaces sans déchets à PONT-EN-OGOZ

OPERATION DE NETTOYAGE SUR LES RIVES ET LES SENTIERS DU LAC

Pour une participation active, mettez de bonnes chaussures, munissez-vous d'une paire de gants, choisissez un lieu et rejoignez-nous!

RENDEZ-VOUS : 08h30 à :
La Cabane des Pêcheurs - Gurnetens
Au Quartier de Villarsvaux
L'île à Le Port d'Ogoz - Le Bry
Le Pavillon & Le Vieux Château
Le Club de Voile - Gurnetens

Repas offert par la commune
Orientation : la société de Pêche
Inscription sur place auprès du responsable de site.

ACTION COUP DE BALAI 2017

Un tout grand **MERCI** aux personnes qui ont participé à la manifestation 2017, ayant ainsi activement contribué au nettoyage des rives du Lac !

Cette année 140 participants ont retroussé leurs manches pour donner un coup de balai et évacuer 11 m³ de déchets.

Bravo à tous pour votre efficacité !

Informations communales



Cela fait maintenant bientôt deux ans que l'Accueil Extra-Scolaire Les Amaris a ouvert ses portes et nous sommes heureux de pouvoir accueillir de plus en plus d'enfants de la Commune.

Des animations variées et de qualités sont proposées aux enfants : des ateliers culinaires, des bricolages, du sport, des jeux en tous genres... La bonne humeur est de la partie !



Venez visiter le blog de l'AES sur
www.aes-lesamaris.blogg.org

Avez-vous besoin de faire garder votre enfant pour l'année scolaire 2017-2018 ?

Les formulaires d'inscription se trouvent déjà sur le site de la Commune !

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à contacter le responsable de l'AES Les Amaris ou l'administration communale.



Steve Oklé
Responsable AES Les Amaris
079 853 66 55
aes.lesamaris@outlook.com



Informations communales

Assurance vieillesse et survivants - Qui doit cotiser ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2017, ce sont les personnes actives nées en 1999 qui entrent dans le cercle des cotisations.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG dès le 1^{er} janvier qui suit leur 20^e anniversaire.

Personnes non actives

Sont considérées comme non actives pour l'AVS/AI/APG, les personnes qui ne touchent pas de revenu d'une activité lucrative ou qui n'en tire qu'un faible revenu.

Ce sont notamment les :

- Personnes ayant pris une retraite anticipée
- Bénéficiaires d'une rente AI
- Étudiants
- Globe-trotters
- Chômeurs en fin de droit
- Personnes divorcées
- Veuves/veufs
- Conjoints de personnes retraitées
- Les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-maladie et accident

Ainsi, les personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse de compensation de leur domicile, afin de payer les cotisations AVS/AI/APG et bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Le formulaire pour personne sans activité lucrative ou partiellement active est disponible à l'agence AVS de la Commune, aux caisses de compensation ainsi que sur www.caisseavsfr.ch.

Fin de l'obligation de cotiser

L'obligation de cotiser prend fin au moment où ces personnes atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

Quand dois-je faire valoir mon droit à une rente vieillesse ?

Il est recommandé de présenter votre demande de rente 3 ou 4 mois avant d'atteindre l'âge de la retraite, car la caisse de compensation doit se procurer les documents nécessaires et calculer le montants de votre rente, ce qui peut prendre un certain temps.

Le formulaire de demande est disponible auprès de l'agence AVS de la Commune ou des caisses de compensation, ainsi que sur www.caisseavsfr.ch.



Informations communales

Feux en plein air Interdiction d'incinération de déchets naturels par des particuliers

Aide-mémoire du Service de l'environnement (SEn)

L'incinération de déchets en plein air est **interdite** par la loi, exception faite des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, dans la mesure où ceux-ci sont suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'homme et l'environnement. D'une part, ils contribuent de manière non négligeable à la charge en particules fines (PM10), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires ; d'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Interdiction d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation prévue à cet effet (usine d'incinération des déchets)

Cette interdiction est inscrite dans la loi sur la protection de l'environnement [1]. Dans certaines conditions, pour des raisons phytosanitaires ou de sécurité, des exceptions sont possibles pour des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins. Ces exceptions nécessitent l'obtention d'une autorisation (voir l'aide à l'exécution sur le site internet du SEn <http://www.fr.ch/sen/fr/pub/air/documentation.htm>). L'incinération de petites quantités de déchets naturels secs (par ex. branches) est admise uniquement si les principes énumérés plus bas sont réunis.

Types d'élimination à privilégier

En forêt : En règle générale, les experts recommandent de **déchiqeter** les rémanents de coupe (production éventuelle de bois énergie), de les **laisser sur place** ou de les **entasser** dans la forêt. Pour les cas particuliers (p. ex. problèmes sanitaires [2]), le Service des forêts et de la faune (adresse à la fin de l'aide-mémoire) peut vous renseigner sur les solutions possibles et les démarches à entreprendre.

Dans les champs et jardins : Les branches peuvent être **entassées**, on crée ainsi des abris pour de petits animaux utiles au jardin, comme les hérissons. Sinon, le **broyage** et/ou le **compostage** des déchets organiques est la meilleure façon d'éliminer ou de recycler ces déchets, car ils permettent de retourner aux sols une partie des éléments fertilisants qui en ont été extraits par les cultures. Pour les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins ne pouvant pas être valorisés par les particuliers, il faut favoriser le traitement dans une installation autorisée (p. ex. compostière régionale). Les communes renseignent les particuliers sur la collecte des déchets verts.

Cas particulier : Incinération de petites quantités de déchets naturels secs hors d'une installation (art. 26b OPair [3])

Dans ces cas, le feu doit être effectué de telle sorte que les nuisances soient minimales (**pratiquement pas d'émission de fumée**) et que le voisinage ne soit pas incommodé. Les principes suivants doivent être respectés :

> Incinération de **petites quantités** de déchets **naturels** uniquement, provenant de l'exploitation et de l'entretien des jardins, des parcs, des forêts, des champs et des prés. Les déchets ne **doivent pas être souillés** par du plastique, des emballages, des ordures ou autres substances étrangères, qui en brûlant libèrent des substances très toxiques comme des dioxines et des furanes, connues pour être cancérogènes. Ces polluants s'accumulent dans les sols à proximité de la place de feu et se retrouvent ensuite dans la chaîne alimentaire !

> Les déchets doivent être **suffisamment secs** pour que leur incinération n'émette pratiquement pas de fumée.

> La matière sèche doit être empilée en un **tas non compact prenant feu rapidement**. Le feu doit être surveillé pour assurer une combustion rapide à une température élevée et éviter ainsi les feux couvants.

> Seuls les produits non polluants tels que de la paille, quelques feuilles de papier journal ou des matières similaires peuvent être utilisés pour allumer le feu. **L'utilisation d'huiles usagées, de pneus, de plastique, de bois peint ou traité est strictement interdite** (libération de polluants toxiques, voir ci-dessus).

> Dans les situations météorologiques d'inversion, il faut renoncer à toute incinération, et en cas de smog hivernal, tout feu est interdit.

Les communes peuvent limiter ou interdire l'incinération hors installation de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins en certains endroits ou à certaines périodes, si des immissions excessives sont à craindre.

Bases légales

[1] Loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE), art. 30c. al. 2

[2] Règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN), art. 33a

[3] Ordonnance fédérale du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair), art. 26a et 26b

Renseignements :

Service de l'environnement SEn
Section protection de l'air
Rte de la Fonderie 2
1701 Fribourg
tél. 026 305 37 60
fax 026 305 10 02
email: sen@fr.ch

Service des forêts et de la faune
SFF
Rte du Mont Carmel 1
Case postale 155
1762 Givisiez
tél. 026 305 23 43
fax 026 305 23 36
email: forets@fr.ch

Service de l'agriculture
SAGri
Rte Jo Siffert 36
Case postale
1762 Givisiez
tél. 026 305 23 00
fax 026 305 23 01
email : sagri@fr.ch

Institut agricole de Grangeneuve IAG
Route de Grangeneuve 31
1725 Posieux
tél. 026 305 55 00
fax 026 305 55 04
email : iag@fr.ch

Informations communales – Mise en vente



MOWAG 1963



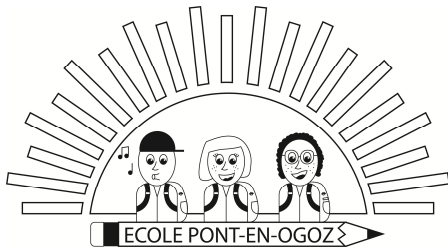
A vendre au plus offrant

Véhicule d'intervention « oldtimer » des sapeurs-pompiers
(sans échelle ni équipement)

Les personnes intéressées par l'achat de ce Mowag de 1963 sont priées d'envoyer leurs offres écrites, par courrier ou courriel, à l'administration communale jusqu'au 15 mai 2017.

Pour voir le véhicule ou pour tous renseignements utiles, veuillez vous adresser à M. Alexandre Mathys au 079 297 86 43.

Informations communales – Ecoles



Bouge ton culturel

Journée du 20 mai 2017

Balade organisée par les élèves

**Horaires** : de 9h00 à 15h00

En cas de mauvais temps l'horaire peut être modifié, se référer au site de l'école le matin du 20 mai :

http://ogoz.educanet2.ch/info/.ws_gen/**Départ** :

Le port d'Ogoz à Le Bry ou le terrain de foot à Gumefens.

Une fois la balade terminée, un bus navette peut vous ramener au départ.

Vous découvrirez des activités variées le long du parcours : panneaux à lire, audio-guides à écouter sur votre portable... Vous irez de surprise en surprise qui charmeront petits et grands.

Une application pour lire les QRcodes est nécessaire. Un lien sera aussi disponible sur le 1^{er} panneau de la balade.

Si vous le souhaitez, prenez avec vous des boissons, un pique-nique...

Nous nous réjouissons de partager un bout de chemin avec vous.

Avec nos meilleures salutations.

Les enseignants de Pont-en-Ogoz

LAVAGE DE VOITURE

Dans le but de récolter un peu d'argent pour leur course d'école, les élèves de la classe de 4H organisent un lavage de voiture le

Samedi 6 mai 2017
De 9h30 à 12h30 à la déchetterie à Le Bry

Les enfants espèrent vous voir nombreux et se réjouissent de pouvoir faire briller votre véhicule.



Communications des associations et sociétés locales



AGENDA

Samedi 13 mai 2017
MARCHE DE PRINTEMPS

Samedi 24 juin 2017
BALADE GOURMANDE
 organisée en collaboration avec
 la fanfare l'Echo du Gibloux

Dimanche 27 août 2017
RALLYE DES FAMILLES

Des infos vous seront communiquées sur les flyers que nous vous enverrons en temps voulu !



Chers citoyens, chers amis de la musique,

Notre société de musique a le plaisir de se produire cette année au 35^{ème} giron des musiques gruériennes, qui se déroulera du 18 au 21 mai 2017, à Grandvillard, ainsi qu'au giron des musiques de la Veveyse, du 1^{er} au 4 juin 2017, à Châtel-St-Denis, en tant que fanfare invitée.

Détail de nos prestations – Grandvillard :

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| - samedi 20.05.2017, 09h20 : | Concours en salle |
| - dimanche 21.05.2017, 08h34 : | Concours de marche |
| - dimanche 21.05.2017, 14h30 : | Cortège |

Détail de nos prestations – Châtel-St-Denis :

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| - samedi 03.06.2017, 18h30 : | Concours en salle |
| - dimanche 04.06.2017, 11h10 : | Concours de marche |
| - dimanche 04.06.2017, 14h30 : | Cortège |

Les musiciennes et musiciens de l'« Echo du Gibloux » vous invitent cordialement à venir les encourager et se réjouissent de vous rencontrer lors de cette manifestation !

De plus, en vue de sa préparation à ces giron, les musiciennes et musiciens vous invitent à venir les écouter le

jeudi 11 mai 2017, à 20h00, à la halle polyvalente d'Avry-devant-Pont

à un concert de préparation auquel ils seront accompagnés de l'Union paroissiale.

Communications des associations et sociétés locales

Le marché des producteurs revient en 2017 avec des nouveautés pour vous séduire !



- Un nouvel horaire à la mi-journée, de 10h à 14h avec des repas à partager !
- A chaque marché la possibilité d'acheter pain, fruits et légumes, œufs, fromage, viande, confitures et un espace dédié à un artisan.
- Un site internet avec toute notre actualité et la possibilité de pré-commander vos produits préférés ! www.marchedesproducteurs.ch

LE PROGRAMME

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

22 AVRIL

LES BIÈRES ARTISANALES DES MOLETTES
RESTAURATION : RACLETTE DE GUMEFENS

6 MAI

GOURMANDISE ET RESTAURATION AVEC
« AUX PARFUMS DES SAISONS »

20 MAI

LES VINS BIO DU CLOS AIMOND
RESTAURATION : SAUCISSES DE VEAU DU MARCHÉ !

3 JUIN

EVENE FLEURS & DÉCO
RESTAURATION : « THE ROLLING CHEFS »

17 JUIN

LES CONFECTIONS FLORALES DE L'ATELIER
« LA BONNE IDÉE »
RESTAURATION : « THE ROLLING CHEFS »

1 JUILLET

LA POTERIE DE NICOLE VAUDAN
RESTAURATION : SOUPE DE CHALET DES OJ

15 JUILLET

LES SACS ET TROUSSES DE SANDRINE FESTA
RESTAURATION : « THE ROLLING CHEFS »
STAND BOISSONS : L'ECHO DU GIBLOUX

29 JUILLET

RESTAURATION : PRO PIZZAS - AU FEU DE BOIS

12 AOUT

LES ABRICOTS DU VALAIS
RESTAURATION : PRO PIZZAS - AU FEU DE BOIS
ANIMATION ENFANTS : FC GUMEFENS-SORENS JUNIORS

26 AOUT

LES BIÈRES ARTISANALES DES MOLETTES
RESTAURATION : LES SAUCISSES BIO DE MARKUS !

9 SEPTEMBRE

LA POTERIE DE NICOLE VAUDAN
LA BOURSE AUX JOUETS DES ENFANTS
RESTAURATION : « MAX POULET »

23 SEPTEMBRE

LES CONFECTIONS FLORALES DE L'ATELIER
« LA BONNE IDÉE »
RESTAURATION : LES CRÊPES DES GIBLOTINS

7 OCTOBRE

LE PRESOIR MOBILE SERA SUR PLACE POUR
FAIRE DE VOS FRUITS DU BON JUS !
RESTAURATION : LA BRISOLÉE DU MARCHÉ !

ON SE RÉJOUIT DE VOUS VOIR NOMBREUX !

Communications des associations et sociétés locales



Notre **CONCERT** annuel aura lieu
le samedi **10 juin 2017**
à 20h00 à l'église
d'**Avry-devant-Pont**.

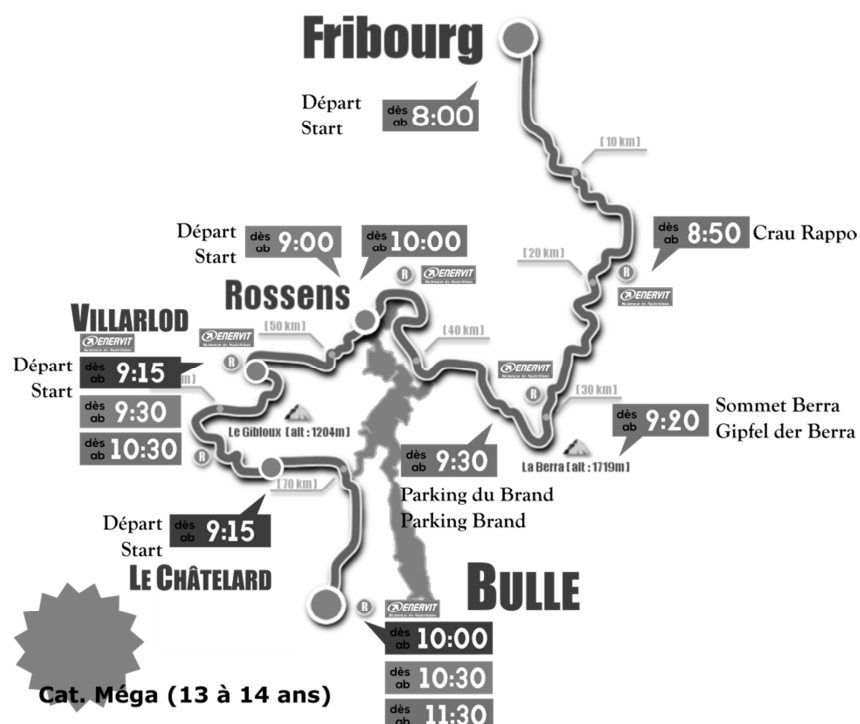
Au plaisir de vous y rencontrer,
le chœur d'enfants « **Les Giblotins** »



La 7^{ème} édition de la Groupe E Celsius BerGiBike, reliant Fribourg à Bulle, en passant par la Berra et le Gibloux, aura lieu le dimanche 25 juin 2017 et traversera votre commune.

Les départs respectifs seront donnés à 08h00 à Fribourg et à 09h00 à Rossens. N'hésitez pas à venir encourager les coureurs, mais soyez prudents et vigilants envers les plus jeunes lors du passage de la course.

Avec les remerciements du comité d'organisation.



Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont
Tél. 026 915 14 94
Fax 026 915 28 58
commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :
Lundi 14h00 – 17h00
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 15h00 – 19h00
<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaire du 1 ^{er} mai au 15 octobre :	Lundi	19h00 – 20h00
	Mercredi	18h30 – 20h00
	Samedi 9h30 – 12h00	16h00 – 17h00
Horaire du 16 octobre au 30 avril :	Mercredi	19h00 – 20h00
	Samedi 10h00 – 12h00	16h00 – 17h00

Bureau de poste – Avry-devant-Pont :

Tél. 0848 888 888 Heures d'ouverture : Lundi à vendredi 15h00 – 18h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.Raiffeisen.ch/gibloux

Heures d'ouverture :	Lundi	fermé	15h00 – 18h00
	Mardi	fermé	13h30 – 15h30
	Mercredi	fermé	fermé
	Jeudi	8h30 – 11h30	fermé
	Vendredi	8h30 – 11h30	fermé

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 21 29

Heures d'ouverture :	Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h30 – 12h00	15h00 – 18h30
	Samedi	6h30 – 12h00	fermé
	Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures	Lundi :	fermé
d'ouverture :	Ma à Sa	7h00 – 11h45 / 15h00 – 18h30
	Dim.	7h00 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h00 – 19h00
Samedi :	7h00 – 19h00
Dimanche :	7h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens (camping) :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Tous les jours dès 8h30

www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Au bord du lac de la Gruyère, un endroit hors du temps, des mets du terroir, des produits fribourgeois, une ambiance conviviale.

Ouverture début avril à fin octobre, fermeture hebdomadaire selon les saisons, non-stop du 15 juin au 15 septembre

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère	Tél. 026 305 86 40
Préfecture de la Gruyère	Tél. 026 305 64 00
Feu :	Tél. 118
Police :	Tél. 117
Urgences médicales :	Tél. 144
Hôpital de Riaz	Tél. 026 919 91 11
Médecin de garde de la Gruyère	Tél. 026 350 11 40
Pharmacie de service	Tél. 026 912 33 00

JPGruyere@fr.ch
www.fr.gruyere.ch

(En dehors des heures d'ouverture normales)